



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M ROBERT DE RANCHER RENE  
LOUIS  
AYANT DROIT CHEZ M. RANCHER FRAN  
22 RUE DU VORLAT  
69290 ST GENIS LES OLLIERES

### Vos références

Numéro fiscal : 02 53 313 453 022 C  
Référence de l'avis : 15 24 4010588 65  
  
Numéro de propriétaire : 020 R00087 T  
Débiteur(s) légal(aux) :  
USUF/INDIVIS 0551 MBVCCL  
M ROBERT DE RANCHER RENE LOUIS H  
  
USUF/INDIVIS 02305 MBXC4R  
MME SAINMONT CECILE MARIE J  
  
Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2015  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/10/2015**

**4 280,00 €**

24037

Attention :  
cette somme étant supérieure à 300 €,  
la loi interdit de la payer en espèces.

**Payez vos impôts sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre " Votre situation " (montant à payer).

**Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :**

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches " ), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

## Vos démarches

- ↳ **Par Internet :** [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ↳ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
0 810 012 034\* - courriel : [cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr)  
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRES. TERRASSON LA BACHELLERIE

58 AVE JEAN JAURES - BP 33 24121 TERRASSON LAVILLEDIEU

Tél : 05 53 51 45 56 Courriel : [t024037@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t024037@dgfip.finances.gouv.fr)

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

- sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SARLAT LA CANEDA - S.A.I.D. TERRASSON

26 AVENUE DE SELVES - 24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

Tél : 05 53 31 59 70 Courriel : [sip.sarlat-la-caneda@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.sarlat-la-caneda@dgfip.finances.gouv.fr)

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

*\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)*

## TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 24 DORDOGNE

Commune : 020 A LA BACHELLERIE

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2014	17,74%	%	1,33%	23,45%	%	9,47%	%	
	Taux 2015	17,74%	%	2,95%	23,45%	%	7,75%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations figure sur l'avis suite							
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014	1304		98	1723		695		
	2015	1314		219	1738		587		3858
Variation en % ⑧	+0,77%	%	+123,47%	+0,87%	%	-15,54%	%		
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2014	104,93%	%	5,91%	75,44%	%	23,00%	%	
	Taux 2015	104,93%	%	15,50%	75,44%	%	22,30%	%	
	Bases terres non agricoles	65		65	65		65		
	Bases terres agricoles	84		84			105		
	Cotisations 2014	154		9	48		39		
	2015	156		23	49		38		266
Variation en % ⑧	+1,30%	%	+155,56%	+2,08%	%	-2,56%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »					108				
La base communale des terres agricoles exonérée est de 21 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			156
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>4280</b>